

Relevé de décisions Conseil d'Administration Du C.C.A.S de Lomme Du 16 octobre 2023
--

Sous la présidence de Madame Claudie LEFEBVRE, Vice-Présidente du CCAS de Lomme.

Etaient présents, Administrateurs :

Madame Claudie LEFEBVRE.  
Monsieur Alain GRILLET.  
Monsieur Jacques SURRANS.  
Madame Khadidiatou VENIAT  
Monsieur Jean-Pierre STAELENS

Excusés :

Monsieur Olivier CAREMELLE  
Monsieur Arnaud DESLANDES.  
Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.  
Monsieur Arnaud MARCHAND.

Assistaient :

Monsieur Jeremy DELALIN, Trésorier Principal.  
Monsieur Birame NDIAYE, Directeur du CCAS de Lomme.  
Madame Aurélie AVRIL, Directrice Ville Citoyenne et Entrepreneuse.  
Madame Laurine MERLIER, Directrice des Finances et Marchés.

**2023/36 : Décision Modificative n°1 – Budget annexe de l'Accueil de Jour.**

Madame LEFEBVRE introduit le sujet.

Madame MERLIER présente la Décision Modificative n°1 – Budget annexe de l'Accueil de Jour, il s'agit d'une modification du budget, cette notification doit être faite avant le 31 octobre 2023.

Retour de l'ARS avec une dotation inférieure au budget du CCAS. Une réévaluation est à prévoir auprès de l'ARS.

Prévision budgétaire vue et ajustée.

Une demande de CNR (crédit non renouvelable) en tenant compte de l'évolution de l'Accueil de Jour.

Ce dispositif technique qui a été sollicité, permet d'obtenir des crédits supplémentaires.

**Adoptée à l'unanimité**

**2023/37 : Décision Modificative n°1 – Budget annexe du S.S.I.A.D.**

Madame LEFEBVRE introduit le sujet

Madame MERLIER présente la Décision Modificative n°1 – Budget annexe du S.S.I.A.D, Crédit en plus à l'ARS un montant de 32 000 demandé pour la qualité de vie au travail – formation.

Cette dépense devait être faite en 2022 mais reçue trop tardivement donc non consommée, elle est déjà notifiée et sur les lignes 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

**2023/38 : Adoption du Budget Primitif – Budget annexe de l’Accueil de Jour.**

Madame LEFEBVRE introduit le sujet

Madame MERLIER présente le budget primitif : budget annexe de l’accueil de Jour.

Il tient compte de l’inflation.

**Adoptée à l’unanimité**

**2023/39 : Demande d’Agrément d’un Espace de Vie Sociale – Signature des conventions d’objectifs et de financement entre la CAF du Nord et le CCAS de Lomme.**

Madame Claudie LEFEBVRE présente la demande d’agrément EVS entre la CAF et le CCAS de Lomme, 2 conventions sont présentées pour signature pour la prestation de service – Animation Locale et une subvention Aide au fonctionnement.

Monsieur STAELENS demande si ces espaces sont animés.

Madame Claudie LEFEBVRE donne les explications suivantes :

- Animateurs de Lomme interviennent pour les différentes animations
- Un nouveau local plus accessible
- 6 agents de la Ville plus un coordinateur EVS avec des thématiques plus variées ou ciblées.
- Aides sur différents thèmes avec des ateliers

En amont une réunion de concertation a eu lieu avec un comité de gouvernance et un comité avec les habitants.

Monsieur STAELENS demande si le quartier Délivrance va également pouvoir faire un espace équivalent au cœur du quartier.

Madame Claudie LEFEBVRE explique que ce genre de projet demande un certain budget mais que les habitants du quartier de Délivrance sont les bienvenus à participer aux animations qui se dérouleront dans le quartier du Marais ou du quartier de Mitterrie de Lomme.

**Adoptée à l’unanimité**

**2023/40 : Transformation et modification du tableau des effectifs des emplois permanents.**

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération qui vise à transformer un poste d’Aide-Soignante de classe supérieur en un poste d’Auxiliaire de soin 2ème classe.

**Adoptée à l’unanimité**

**2023/41 : Convention d’objectifs et de moyens Maison de Quartier – CIBB.**

Madame Claudie LEFEBVRE présente la délibération, c’est une délibération récurrente.

Cela concerne les interventions dans les logements assez complexes, le CIBB est un appui nécessaire afin d’éviter la dégradation éventuelle des habitations face à un public assez marginal.

Monsieur STAELENS demande le nombre d’habitants concernés. La réponse sera fournie au prochain Conseil d’Administration. Il est demandé s’il y a une augmentation de la subvention. La réponse stipule qu’il n’y en a pas.

**Adoptée à l’unanimité**

**2023/42 : Convention entre l'Association VRAC Hauts de France et le C.C.A.S. de Lomme pour le développement de groupements d'achats alimentaires qualitatifs (Bio, Locaux et responsables) dans le quartier Marais.**

Madame Claudie LEFEBVRE présente la délibération. L'Association VRAC cherche à se développer dans les Villes pour proposer des produits durables, Bio et locaux. Cette Association fait des prestations éphémères à un rythme d'une fois par mois, Madame Claudie LEFEBVRE a pu observer en direct afin de comprendre le fonctionnement.

Une convention avec la Ville de Lomme est proposée, elle sera localisée au Marais à la Maison des Solidarités, cette action sera amenée à se développer.

**Adoptée à l'unanimité**

**2023/43 : Participation financière aux activités seniors – 2024.**

Madame Claudie LEFEBVRE présente la délibération. Aucune augmentation sur les différentes activités présentées malgré l'inflation tout en gardant la qualité des activités.

**Adoptée à l'unanimité**

**2023/44 : Participation financière au séjour seniors en vacances ANCV – 2024.**

Madame Claudie LEFEBVRE présente la délibération.

Le tarif est fixé par l'ANCV pour un séjour en Haute-Savoie du 15 au 22 juin 2024 avec une augmentation de 4.30% avec, en annexe, le barème de ressources.

**Adoptée à l'unanimité**

**2023/45 : Plan d'actions de la Ville de Lille pour l'emploi et l'insertion des personnels municipaux en situation de handicap – Avenant n°1 à la convention C-1488 avec le FIPHFP.**

Madame Claudie LEFEBVRE présente cette délibération.

Pour le plan d'action de la Ville de Lille pour l'emploi et l'insertion des personnels municipaux en situation de handicap, un avenant est présenté afin de procéder à une prolongation jusqu'au 31 décembre 2024. Madame Claudie LEFEBVRE fait une lecture de la convention pour son contenu et ses priorités.

**Adoptée à l'unanimité**

Date du prochain Conseil d'Administration du CCAS de Lomme : 14 Décembre 2023.

Publié le 08/12/2023